

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL

2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'avril à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune d'ILLIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Daniel HAYART, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite et adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS :

MM. HAYART Daniel, HAYART Damien, DUMORTIER, CHARVET, KARLINSKI, VERHAEVERBEKE, CABOUR, LAMBIN, LAMARQUE, TROUILLET, BERTAUX, DELMER, LECOEUCE, DE SIETER, THIBAUT.

POUVOIRS DONNES :

Madame Maryvonne VERLEY à Madame Colette LAMARQUE
Madame Valérie LEPETZ à Madame Séverine LAMBIN
Madame WALTER-LEGRAND à Monsieur Frédéric DE SIETER
Monsieur Philippe DURETZ à Madame Magali DUMORTIER

1) MODALITES D'ORGANISATION DE LA SEANCE

Monsieur le Maire explique qu'il convient de soumettre au vote l'enregistrement de la séance et que 2 dictaphones seront installés dans la pièce afin de mieux entendre.

Avis du Conseil : 19 voix POUR

Il propose également de désigner comme secrétaire de séance : Monsieur Damien HAYART et Madame Jenny GIUBLESi comme auxiliaire.

Avis du Conseil : 19 voix POUR

2) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2022

Le procès-verbal a été transmis à tous les élus.

Avis du Conseil : 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme J. LECOEUCE, Mr JS. THIBAUT, Mr F.DE SIETER, Mme C. WALTER-LEGRAND par pouvoir donné à F. DE SIETER)

3) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur Damien HAYART, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2021 qui est en concordance avec le compte de gestion.

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 178 029.84	63 617.50
DEPENSES	- 1 102 183.11	- 187 976.78
RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE	75 846.73	-124 359.28
REPORT DE CREDITS 2020	164 134.91 (R002)	313 796.73 (R001)
TOTAL (réalisations + reports) en Investissement et en Fonctionnement :		
DEPENSES : 1 290 159.89 €		
RECETTES : 1 719 578.98 €		
<u>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021</u>	+ 239 981.64 €	+ 189 437.45 €

Vote du Conseil sur le Compte Administratif (Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote) :
14 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (J. LECOEUCE, JS THIBAUT), 2 voix CONTRE (F. DESIETER et C. WALTER-LEGRAND par pouvoir donné à ce dernier).

Vote du Conseil sur le Compte de Gestion (Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote) :
14 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (J. LECOEUCE, JS THIBAUT), 2 voix CONTRE (F. DESIETER et C. WALTER-LEGRAND par pouvoir donné à ce dernier).

4) AFFECTATION DE RESULTATS

Monsieur Damien HAYART propose donc l'affectation de résultats suivante pour le budget primitif 2022 :

En fonctionnement au **R002 : 239 981.64 €**

La somme de 111 895.28 € va être réaffectée en investissement.

En investissement au **R001 : 189 437.45 €**

Vote du Conseil pour l'affectation de résultats au Budget Primitif 2022 : 15 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (J. LECOEUCE, JS THIBAUT), 2 voix CONTRE (F. DESIETER et C. WALTER-LEGRAND par pouvoir donné à ce dernier).

5) TAUX D'IMPOSITION

Monsieur Damien HAYART expose les taux qui avaient été votés en 2021 :

> **Taxe foncière (bâti)** : 16.97 % + 19.29 % (taux départemental 2020) = 36.26 %

> **Taxe foncière (non bâti)** : 65.72 %

Proposition de Monsieur HAYART d'augmenter les taux cette année selon l'évolution du coût de la vie.

La commission finances, qui s'est réunie, ce jeudi 31 mars 2022, propose d'augmenter les taux de 1.5 points, comme suit :

> **Taxe foncière (bâti)** : 37.76 %

> **Taxe foncière (non bâti)** : 67.22 %

Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT demande pourquoi envisager une augmentation des taux alors qu'il y a plus de recettes que de dépenses.

Monsieur Damien HAYART lui répond que le « trop-plein » de recettes correspond à des reports, lorsque l'on étudie bien le compte administratif, on s'aperçoit que l'on a plus de dépenses que de recettes.

Il faut donc prévoir des recettes, notamment à cause de l'inflation, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement dues à l'utilisation de nouveaux bâtiments (comme l'espace Beltrame par exemple) et à cause de l'augmentation du coût de l'énergie précise notamment Monsieur le Maire.

Vote du Conseil sur les taux d'imposition 2022 : 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme J. LECOEUCE, Mr JS THIBAUT, Mr F.DE SIETER et Mme C. WALTER-LEGRAND par pouvoir donné à Mr F. DE SIETER)

6) BUDGET PRIMITIF 2022, DELIBERATIONS DE PRINCIPES POUR CERTAINS COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Présentation du budget par Monsieur Damien HAYART, adjoint aux finances :

Les subventions aux associations sont évoquées une à une.

Monsieur Frédéric DE SIETER demande pour quelles raisons le club de football n'a pas de subvention cette année. Monsieur Damien HAYART lui répond qu'ils ont une trésorerie d'environ 20 000 € ; ceci s'expliquant notamment par le fait qu'il n'y a plus d'équipe A, donc plus de frais d'arbitrage par exemple. Ce dernier explique s'être entretenu avec le président en proposant de se revoir en cours d'année afin d'exposer les projets du club.

Il pourra, en contrepartie de ce « non-versement », être envisagé des travaux au stade par exemple.

- Monsieur Alain TROUILLET s'abstient pour l'EMI
- Madame Juliette LECOEUCE s'abstient pour Gym Concept et Lis Club
- Madame Colette LAMARQUE s'abstient pour le Comité des Fêtes
- Madame Cassandra CABOUR s'abstient pour le Comité des Fêtes
- Madame Maryvonne VERLEY s'abstient pour Gym Concept

Vote du Conseil (sans les membres de bureau pour chaque association) : 15 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (J. LECOEUCE, JS THIBAUT), 2 voix CONTRE (F. DESIETER et C. WALTER-LEGRAND par pouvoir donné à ce dernier).

➤ Délibérations de principes sur les comptes suivants :

- **Compte 6232 :**

Selon les instructions de la comptabilité M14, il est proposé que les dépenses de la liste ci-après soient imputées sur le compte 6232 (chapitre 011)

- Prestations (spectacles, animations de la commune, des activités péri ou extra-scolaires...)
- Lots, cadeaux divers (trophées sportifs, conseil des enfants, pour les diverses manifestations).
- Cadeaux / Fleurs / Médailles pour les mariages, 1^{er} mai, décès.
- Prestations fête de la musique (groupes, animations, sonorisation...)
- Fête du 14 juillet (animations, groupes, feux d'artifices...)

Pour les autres dépenses, les imputations suivantes seront désormais effectuées :

- | | |
|---|-------|
| • Spectacles payants | 6042 |
| • Repas offerts aux artistes | 6042 |
| • Location de matériel pour inauguration, vœux | 6135 |
| • Achat de boissons, denrées alimentaires pour manifestations, cérémonies ou animations | 60623 |
| • Repas, goûters organisés par la mairie pour les élus, le personnel, le corps enseignant | 6257 |
| • Colis fêtes de fin d'année | 60623 |
| • Repas du 1 ^{er} mai | 60623 |

Avis du Conseil sur la délibération concernant le compte 6232 : 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme J. LECOEUCE, Mr JS. THIBAUT, Mr F.DE SIETER, Mme C. WALTER-LEGRAND par pouvoir donné à F. DE SIETER)

- **Comptes 6817 et 7817 :**

Il faut prévoir une délibération pour une somme de 2648 € au compte 6817 correspondant à une provision pour irrécouvrabilité de créances et une somme de 1652 € au compte 7817.

Explication de Monsieur Damien HAYART :

L'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise qu'une provision doit être prévue pour certaines dettes non payées encore depuis des années en trésorerie et cette dernière ne sait pas si elle va arriver à les recouvrer.

Il s'agit d'une provision, qui ne va peut-être pas servir mais le comptable nous demande de la prévoir.

"Une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public."

En vertu du principe de prudence, cette créance doit faire l'objet d'une provision. Le montant de la provision dépendra de la nature et de l'intensité du risque.

L'analyse des restes à recouvrer faite par Mr DESCAMPS a permis de distinguer :

- les titres de recettes les plus anciens, dont le recouvrement est de plus en plus compromis au fil des ans
- les titres de recettes les plus élevés, pour lesquels l'enjeu financier du caractère irrécouvrable de la créance est important
- les titres qui font l'objet d'un litige
- les débiteurs présentant un risque d'insolvabilité

L'objectif de cette analyse a été d'aboutir à une évaluation la plus précise possible du montant de la provision pour créances irrécouvrables.

Cette analyse de risque doit être réalisée chaque année pour ajuster la provision des événements réalisés l'année suivante : montants effectivement admis en non-valeur ou recouvrements (notamment des dossiers à enjeu financier), et tenir compte des nouvelles créances douteuses apparues en cours d'année.

Sur Conseil de Mr DESCAMPS, il est proposé de retenir les formules de calculs suivantes :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	0%
N-2	25%
N-3	50%
Antérieurs	100%

CALCULS DE Mr DESCAMPS :

Exercice 2020 (N-2) : montant des restes = 3529 €, soit une provision estimée à 882 €

Exercice 2019 (N-3) : montant des restes = 960 €, soit une provision estimée à 480 €

Exercices antérieurs : montant des restes = 1286 €, soit une provision estimée à 1286 €

Total = **2648 €** (crédits à prévoir pour 2022 au compte 6817 avec une délibération jointe)
= **1652 €** (recettes à prévoir pour 2022 au compte 7817 avec une délibération jointe)

Avis du Conseil sur la délibération concernant les comptes 6817 et 7817 : 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme J. LECOEUICHE, Mr JS. THIBAUT, Mr F.DE SIETER, Mme C. WALTER-LEGRAND par pouvoir donné à F. DE SIETER)

- **Compte 6745**

Octroi de bons cadeaux à payer à des entreprises (bons pour les maisons fleuries, les maisons illuminées).

Avis du Conseil sur la délibération concernant le compte 6745 : 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme J. LECOEUICHE, Mr JS. THIBAUT, Mr F.DE SIETER, Mme C. WALTER-LEGRAND par pouvoir donné à F. DE SIETER)

Questions sur le Budget Primitif 2022 :

- Monsieur Frédéric DESIETER qui trouve que certaines sommes prévues au budget sont conséquentes, telles que la somme prévue pour l'achat de matériel informatique en mairie ou encore le montant prévu pour l'achat de tables et de chaises.

Monsieur Damien HAYART lui liste le matériel à acheter et explique que les crédits ne seront pas forcément utilisés en totalité, c'est une prévision.

Il explique également que, concernant les tables et les chaises, il s'agit d'achats pour prêter aux associations mais aussi dans la prévision de créer une régie de location pour les administrés.

- Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT interroge sur la prévision de la hausse du coût de l'énergie, il trouve la somme prévue au budget un peu faible.

Monsieur Damien HAYART lui répond que la somme prévue a été estimée en tenant compte de deux paramètres :

* le changement de trois chaudières cette année, ce qui réduira de 30 % les consommations de ces dernières

* le passage en LEDS d'une majeure partie de l'éclairage public

Monsieur Damien HAYART évoque la nécessité, éventuellement, de prévoir un budget supplémentaire en cours d'année, car, à ce jour, nous sommes dans l'incertitude pour beaucoup de dépenses : énergie, travaux du temple...

Vote du Conseil sur le Budget : 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme J. LECOEUICHE, Mr JS. THIBAUT, Mr F.DE SIETER, Mme C. WALTER-LEGRAND par pouvoir donné à F. DE SIETER)

7) FISCALISATION DES SYNDICATS

Monsieur le Maire rappelle que la contribution des communes associées d'un syndicat peut être remplacée par un prélèvement sur le produit des impôts directs.

Comme l'année dernière, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) a opté pour le régime des contributions fiscalisées pour ce qui concerne les communes ayant transféré la compétence éclairage public.

Pour 2022, Monsieur le Maire explique que la FEAL propose une contribution à fiscaliser de 47 746.47 €.

Vote du Conseil : 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme J. LECOEUICHE, Mr JS. THIBAUT, Mr F.DE SIETER, Mme C. WALTER-LEGRAND par pouvoir donné à F. DE SIETER)

8) TARIFICATION DES CAVURNES

Plusieurs administrés nous ont demandé la possibilité d'installer des cavurnes dans le cimetière, il s'agit de « petites tombes » pouvant contenir 4 urnes.

Des devis ont été faits et l'argent pour leur installation a été prévue au budget primitif 2022.

Proposition de tarifs ci-dessous :

Il faut, pour pouvoir acheter ces cavurnes, avoir un « lien » avec la commune.

> Sur 15 ans : 575 € + concession de terrain (200 €)

> Sur 30 ans : 775 € + concession de terrain (200 €)

Pour la part « concession », 1/3 des recettes reviendra au CCAS et 2/3 à la commune.

Avis du Conseil : 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme J. LECOEUICHE, Mr JS. THIBAUT, Mr F.DE SIETER, Mme C. WALTER-LEGRAND par pouvoir donné à F. DE SIETER)

9) MODIFICATION DELIBERATION PASS-PERMISS

Une délibération avait été prise lors du conseil municipal du 14/06/2021 pour une bourse au permis pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Il convient de la modifier car les élues, en charge du dossier, Mesdames LEPETZ, VERLEY et LAMARQUE qui ont reçu l'année dernière 3 jeunes en entretien, se sont aperçues que l'âge (18 ans minimum) était un critère un peu rédhibitoire. La plupart des jeunes de 18 ans ont déjà entrepris les démarches pour obtenir leur permis.

Il est donc proposé de modifier la délibération pour permettre aux jeunes, dès 17 ans, d'accéder à cette bourse.

Avis du Conseil : 19 voix POUR

10) MODIFICATION DELIBERATION VENTE PARCELLES COMMUNE ILLIES / KINES

Le 24 janvier 2022, une délibération a été prise pour la vente de parcelles, auparavant cadastrées B1595 et B1591 (en partie), pour une surface de 961 m² à la SCM Kinillies qui souhaite y construire un cabinet paramédical.

La SCM Kinillies est devenue depuis, la SCI EQUILLIES, il convient donc, à cet effet, de prendre une nouvelle délibération.

La date de signature pour la vente a été fixée au mercredi 6 avril 2022.

Avis du Conseil : 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (J. LECOEUICHE)

11) INFORMATIONS DIVERSES

- Hameau du Transloy : les travaux avancent bien mais quelques problèmes compliquent le chantier, notamment à cause d'une conduite de Noréade. Certains travaux complémentaires devront être effectués.

- Zone 30 : demande auprès de la MEL pour le passage de la plupart des zones habitées du village.

- Eclairage public : travaux qui vont bientôt démarrés, en attente des derniers matériaux.

- Logement 1 rue de la mairie

Monsieur le Maire souhaite remercier l'ensemble des bénévoles qui ont aidé à la rénovation du logement à côté de la mairie qui accueillera prochainement 2 familles ukrainiennes dont 4 adultes et 2 enfants, qui sont déjà scolarisés.

Ils viennent de Kharkiv, qu'ils ont quitté sous les bombes...

Il remercie également les entreprises et les nombreux donateurs, cet élan de solidarité est formidable.

Une réception sera organisée dès leur arrivée dans le logement afin de remercier tout le monde).

- Questions

> Monsieur DE SIETER demande ce qu'il en est du droit d'expression des membres de l'opposition depuis l'arrêt de la brève en novembre dernier ; il mentionne ne pas avoir encore

obtenu l'accès aux outils numériques de la commune, comme mentionné dans le règlement établi en début de mandat.

Il précise qu'un courrier en recommandé a été envoyé à Monsieur le Maire, mais qu'il n'a pas obtenu de réponse.

Monsieur Damien HAYART précise qu'une réunion va avoir lieu cette semaine à ce sujet.

> Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT évoque les déjections canines dans les hameaux et le manque de poubelles. Sa proposition va être étudiée.

Monsieur TROUILLET précise que le réflexe, même sans poubelles, est de toujours avoir un sac sur soi lorsque l'on promène son chien.

> Monsieur le Maire évoque également le problème des chiens laissés en liberté, notamment pour les couvaisons des animaux.

> Monsieur le Maire évoque une prochaine activité avec l'ATB 14-18 portant sur le blockhaus L'hôpital à l'aventure.

> Madame Isabelle DELMER demande s'il serait possible d'avoir un « miroir » au carrefour du Calvaire qui est dangereux. Monsieur Damien HAYART lui répond que la MEL refuse d'en mettre car il s'est avéré que cela pouvait être dangereux, les « miroirs » pouvant indiquer une mauvaise information.

Une discussion a lieu entre Monsieur le Maire et Monsieur Damien HAYART sur les solutions intermédiaires à envisager, notamment le 30km/heure au sein du village.

Monsieur DE SIETER évoque le principe des « feux intelligents » qui fonctionne bien dans d'autres communes.

Fin du Conseil : 21h00